

ORAL 2

COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT

Gestes d'urgence

Protéger - Alerter - Secourir

Gestes dangereux

Conduite a tenir

Accidents matériels - Constat

Gestes d'urgence

PROTEGER - ALERTER - SECOURIR

PROTEGER

- Signaler l'accident aux autres usagers (triangle de pré-signalisation, visible a 100mètres)
- Protéger les lieux a l'aide de son véhicule, si exposé, de nuit, éclairer les lieux
- Porter ses EPI, Gillet HV, Lampe torche
- EVITER LE SUR-ACCIDENT

ALERTER

- Appeler les secours, en leur mentionnant, **NE PAS RACCROCHER LE COMBINE**
 - Le nombre de victimes
 - Le nombre de véhicules impliqué, (véhicule lourd? Autocar?)
 - La nature de l'accident
 - Le point kilométrique ou géographique
- Si possible appeler depuis une borne d'alerte, facilement localisable

POLICE / GENDARMERIE : 17
POMPIERS : 18
SAMU : 15
NUMERO URGENCE EUROPEEN : 112

SECOURIR

- Parler au(x) blessé(s), le(s) couvrir, les rassurer
- Faciliter l'accès au secours, véhicules encombrant les lieux, badauds...

Gestes dangereux

- Ne pas donner a boire ni a manger a un blessé
- Ne pas effectuer de gestes non ou mal maîtrisés
- Ne pas déplacer un blessé, sauf péril imminent

Conduite a tenir

ACCIDENTS MATERIELS

- Garder son calme, rester courtois, faire au mieux pour faciliter la situation
- Désencombrer les lieux, si les véhicules sont roulant, sinon protéger les lieux
- Prévenir l'entreprise, propriétaire du camion et de son contrat d'assurance

CONSTAT AMIABLE

- Le constat n'est pas obligatoire mais fortement recommandé
- Identique a tout les pays de l'UE
- La rédaction se fait au recto, par les intéressés, une fois terminé chacun prend un exemplaire
- Le verso se rédige ultérieurement, et par l'assuré et envoyable sous 5 jours ouvré maximum